



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRESENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. VIDAL (*jusqu'à 1h05*), M. CARVALHO, Mme LOUDIERE (*jusqu'à 1h22*), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (*jusqu'à 1h18*), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme GANDAIS (*jusqu'à 1h31*), M. HAREL, Mme TIJERAS (*jusqu'à 0h22*), Mme LAMBERT-DAUVERGNE (*jusqu'à 0h31*), M. YEBOUET (*jusqu'à 0h22*), Mme ARLE, M. LIPIETZ, M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO (*jusqu'à 1h46*), Mme DUMONT-MONNET (*jusqu'à 2h41*), Mme BOYER (*jusqu'à 0h43*), M. MILLE, Mme THOMAS (*jusqu'à 0h43*), M. BOKRETA (*jusqu'à 1h03*), Mme BERTON, M. LECAVELIER, M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON, Mme CORDILLOT, GIRARD (*jusqu'à 0h21*), Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN (*jusqu'à 1h11*), M. BADEL, M. BULCOURT (*à partir de 22h40*), M. GABORIT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN ayant donné pouvoir à Mme YAPO
Mme LE BAIL ayant donné pouvoir à Mme GRIVOT
Mme HAMIDI ayant donné pouvoir à Mme GANDAIS ; *fin du pouvoir à 1h31 avec le départ de Mme GANDAIS*
Mme KADRI ayant donné pouvoir à Mme CORDILLOT
M. VIDAL ayant donné pouvoir à M. FERREIRA NUNES à 1h05
Mme LOUDIERE ayant donné pouvoir à M. CAPORUSSO à 1h22
Mme CASEL ayant donné pouvoir à Mme DUBOILLE à 1h18
Mme TIJERAS ayant donné pouvoir à M. HAREL à 0h22
Mme LAMBERT-DAUVERGNE ayant donné pouvoir à M. LIPIETZ à 0h31
M. YEBOUET ayant donné pouvoir à M. BOUNEGTA à 0h22
Mme DUMONT-MONNET ayant donné pouvoir à Mme OUCHARD à 2h41
Mme BOYER ayant donné pouvoir à M. STAGNETTO à 0h23 jusqu'au départ de ce dernier à 1h46
Mme THOMAS ayant donné pouvoir à Mme LEYDIER à 0h43
M. BOKRETA ayant donné pouvoir à Mme DUMONT-MONNET à 1h03 jusqu'au départ de cette dernière à 2h41
M. GIRARD ayant donné pouvoir à Mme TAILLE-POLIAN à 0h21 jusqu'au départ de cette dernière à 1h11

Nombre de conseillers
municipaux en
exercice : 45

Certifie avoir fait
afficher ce jour à la
porte de la Mairie le
compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du
31 mars 2017

Le ...7.../04/2017



Mme TAILLE-POLIAN ayant donné pouvoir à M. LAFON à 1h11
M. BULCOURT ayant donné pouvoir à M. PERILLAT-BOTTONET
jusqu'à son arrivée à 22h40

ABSENTS NON REPRESENTES : Mme GANDAIS à partir de 1h31
M. STAGNETTO à partir de 1h46

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Une minute de silence est demandée par M. le Maire en mémoire de M. Christian HERVY.

M. le Maire annonce sa décision de mettre fin aux délégations de M. VIDAL, deuxième adjoint.

- **Approbation du compte-rendu de la séance 17 mars 2017**

Interventions de M. GIRARD, Mme OUCHARD, M. OBADIA, M. LAFON, M. FERREIRA NUNES, Mme GANDAIS, M. le Maire, M. GIRARD, Mme GANDAIS, Mme DA SILVA, M. VIDAL, M. OBADIA, Mme CORDILLOT, M. le Maire, M. FERREIRA NUNES, M. le Maire

- **Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire**

Interventions de M. le Maire, M. FERREIRA NUNES, M. le Maire, M. FERREIRA NUNES, M. le Maire, Mme CORDILLOT, Mme GANDAIS, M. FERREIRA NUNES, M. BADEL, M. le Maire, Mme CORDILLOT, M. le Maire, suspension de séance de 20h18 à 20h25

<i>Dont acte</i>

DELIBERATIONS

- **Délibération n° 18/2017** : Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Rapport n° : 17-03-203

Rapporteur : M. DUCELLIER

Avis FAVORABLE de la 2^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité

Interventions de Mme TIJERAS, M. LAFON, M. LIPIETZ, Mme DUBOILLE, Mme LEYDIER, M. OBADIA, M. HAREL, Mme CORDILLOT, M. VIDAL, M. le Maire, M. HAREL, M. le Maire, M. DUCELLIER

Article 1 : Approuve la délimitation pour le centre-ville d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux ;

Article 2 : Fixe ledit périmètre de sauvegarde conformément au plan et à la liste des parcelles, joints à la présente délibération ;

Article 3 : Dit que chaque cession à titre onéreux sera subordonnée sur ce périmètre, sous peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précisera le prix, l'activité de l'acquéreur pressenti, le nombre de salariés du cédant, la nature de leur contrat de travail et les conditions de cession. Elle comportera également le bail commercial, le cas échéant, et précise le chiffre d'affaires lorsque la cession porte sur un bail commercial ou un fonds artisanal ou commercial.

Article 4 : Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'informations prévues à l'article R. 211-2 du Code de l'Urbanisme

*Adopté à 41 voix POUR
4 ABSTENTIONS*

- **Délibération n° 19 à 21/2017** : Clôtures des ZAC Pasteur, centre-ville et Guipons

Rapport n° 17-03-206 (qui relève de la 1^{ère} commission)

Rapporteur : M. VIDAL

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Abstention : 1

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LIPIETZ, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON,

- **Délibération n° 19/2018** : Arrêt du bilan de clôture de la ZAC des Guipons

Article 1er : Approuve le CRACL définitif de la ZAC des Guipons.

Article 2 : Arrête le bilan financier à la date du bilan de clôture soit au 31 décembre 2016.

- Participation versée par la COMMUNE : 502.967 € HT soit 601.548,53 € TTC en 2006.
- Assiette foncière Square des Guipons : 273.000 € HT
- Travaux Square des Guipons : 229.967 € HT
- Le résultat de l'opération fait apparaître un solde excédentaire de 6.214.506,65 €.
- -Total des dépenses réalisées par l'aménageur : 62.284.217,96 €
- Total des recettes réalisées : 68.409.863,29 €

Article 3 : Dit que la COMMUNE percevra la somme de 6.214.506,65 €.

Article 4 : Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, fera l'objet d'un affichage d'une durée d'au moins un mois en Mairie et une mention de la présente délibération sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n° 20/2017** : Arrêt du bilan de clôture de la ZAC du centre-ville

Article 1er : Approuve le CRACL définitif de la ZAC du Centre-Ville.

Article 2 : Arrête le bilan financier à la date du bilan de clôture soit au 31 décembre 2016 avec :

- une participation de la COMMUNE à 3 945 505,71 € HT.
- Dépenses assiettes foncières HT :
 - Rue Romain Rolland : 297 348,00 €
 - Alignement rue Colonel Marchand : 143 136,00 €
 - Place Médiathèque : 304 859,37 €
 - Passager René Hamon : 115 478,34 €
- Travaux sur voiries HT :
 - Rue Romain Rolland : 471 419,00 €
 - Rue du Colonel Marchand : 227 971,00 €
 - Place du Marché : 536 641,00 €
 - Rue Eugène Varlin : 140 933,00 €
 - Place Médiathèque : 800 000,00 €
- Participation d'équilibre : 788 070,00 €
- Un déficit de l'opération qui s'élève à 87 377,77 €.

Dont 1 937 098,00 € (2 316 769,12 € TTC) ont été versés en 2006 et 200 000 € de participation d'équilibre en 2007.

Article 3 : Dit que la participation sur les équipements publics de la COMMUNE restant à verser est de 1 459 523,90 € TTC à laquelle s'ajoute le solde de la participation d'équilibre de 588 070 TTC et le déficit pour 87 377,77 €, soit un total de 2 134 971,67 €.

Article 4 : Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, fera l'objet d'un affichage d'une durée d'au moins un mois en Mairie et une mention de la présente délibération sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n° 21/2017** : Arrêt du bilan de clôture de la ZAC Pasteur

Article 1er : Approuve le CRACL définitif de la ZAC Pasteur.

Article 2 : Arrête le bilan financier à la date du bilan de clôture soit 28 février 2017 avec :

- une participation de la COMMUNE : 1.829.865,89 € HT.
- Participations aux réalisations des équipements publics 137.058,89 € HT :
 - o Dépenses assiettes foncières HT :
 - 6 et 8 rue de l'Espérance : 10.560,00 €
 - 10A rue de l'Espérance : 31.680,00 €
 - 10 B rue de l'Espérance : 31.240,00 €
 - o Travaux sur voiries HT :
 - 6 et 8 rue de l'Espérance : 23.375,09 €
 - 10A rue de l'Espérance : 20.203,80 €
 - 10 B rue de l'Espérance : 20.000,00 €
- Participation d'équilibre : 1.692.807 €
- Un excédent de l'opération qui s'élève à 593.162,36 €

La ville a déjà versée 1.111.632,43 € TTC en 2006.

Reste à verser 829.987,36 € de participation d'équilibre.

Reste à percevoir 593.162,36 € d'excédent de l'opération.

Article 3 : Dit que la participation d'équilibre restant à verser par la COMMUNE est de 829.987,36 €, laquelle est diminuée du résultat excédentaire soit un total de 236.825,00 €.

Article 4 : Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, fera l'objet d'un affichage d'une durée d'au moins un mois en Mairie et une mention de la présente délibération sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n° 22/2017 : Reprise des résultats 2016 au budget primitif 2017**

Rapport n° 17-03/107

Rapporteur : M. VIDAL

Avis FAVORABLE de la 1ère commission

Abstentions : 2

Contre : 3

Interventions de M. LIPIETZ, M. PERILLAT-BOTONNET, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL, M. VIDAL, M. LAFON, Mme DA SILVA PEREIRA

Article 1^{er} : Décide au regard du résultat prévisionnel de l'exercice 2016, attesté par le comptable public, de reprendre par anticipation 1.979.155,97 €.

Article 2 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 à hauteur de 7.316.824,66 euros au financement des opérations d'investissement

*Adopté à 35 voix POUR
10 ABSTENTIONS*

• **Délibération n° 23/2017 : Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2017**

Rapport n° 17-03-106

Rapporteur : M. VIDAL

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Abstention : 1

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LIPIETZ, M. VIDAL, M. LAFON, M. BADEL, M. LIPIETZ, M. PERILLAT-BOTONNET, Mme TAILLE-POLLIAN

Article 1er : Fixe le produit fiscal attendu des trois taxes directes locales à 42.964.900 € dont 167.720 € de majoration des résidences secondaires.

Article 2 : Vote les taux des trois taxes directes locales, soit :

- Taxe d'Habitation : 27,39%
- Taxe Foncière Bâti : 24,84%
- Taxe Foncière non Bâti : 127,49%

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n° 24/2017 : Budget primitif ville 2017**

Rapport n° 17-03-108

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Pour : 5

Abstention : 1

Contre : 4

Intervention de M. PERILLAT-BOTTONET qui demande une interruption de séance, accordée par M. le Maire. Interruption de séance de 21h50 à 22h03.

Interventions de M. PERILLAT-BOTTONET, M. VIDAL, M. LIPIETZ, M. CARVALHO, M. LAFON, M. MILLE, M. BOUNEGTA, Mme CORDILLOT, M. OBADIA, Mme YAPO, Mme DA SILVA PEREIRA, M. GIRARD, Mme YAPO, M. VIDAL, Mme TAILLE-POLIAN, Mme OUCHARD, M. OBADIA, M. LECAVELIER, M. FERREIRA NUNES, M. le Maire.

Il est proposé de voter le budget à bulletin secret :

*Adopté à 11 voix CONTRE
1 abstention*

Il est proposé de voter le budget en un seul vote.

Article Unique : Vote le Budget Primitif 2017, les reports de crédits 2016 et les propositions 2017 qui s'élèvent à 239 751 388,45 €. Le budget est réparti comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	15.555.568,02	
012	Charges de personnel	51.407.859,00	
013	Atténuations de charges		604.000,00
014	Atténuations de produits	665 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	14.926.157,00	
66	Charges financières	3.467.706,01	
67	Charges exceptionnelles	333.305,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	70.000,00	
70	Produits des services du domaine		5.143.988,00
73	Impôts et taxes		68.227.675,00
74	Dotations, subventions et participations		16.101.192,50
75	Autres produits de gestion courante		852.950,00
76	Produits Financiers		1.484.342,00
77	Produits exceptionnels		3.130,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		24.147.350,41 31.207.566,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		
023	Virement à la section d'investissement		13.051.898,06
	TOTAL		123.624.843,50 123.624.843,50

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisation		8.028.119,54
10	Dotations, fonds divers et réserves		1.750.000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		7.316.824,66
13	Subventions d'investissement reçues		11.941.251,35
16	Emprunts et dettes assimilées	8.942.044,89	2.000.000,00

20	Immobilisations incorporelles	1.431.908,96		
204	Subventions d'équipement versées	3.823.140,44		
21	Immobilisations corporelles	6.299.899,11		
23	Immobilisations en cours	11.198.029,93		
27	Autres immobilisations financières	4.814,00		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	31.207.566,00	24.147.350,41	
041	Opérations patrimoniales	47.886.286,93	47.886.286,93	
001	Résultat d'investissement reporté	5.337.668,69		
021	Virement de la section de fonctionnement	13.051.898,06		
	TOTAL	116.126.544,95	116.126.544,95	

*Le budget est adopté à 23 voix POUR
22 voix CONTRE*

- **Délibération n° 25/2017 : Budget Primitif annexe pour l'année 2017 dans le cadre de l'opération crédit-bail entre la ville et la Société FLOBAIL**

Rapport n° 17-03-102

Rapporteur : M. BADEL

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Abstentions : 3

Intervention de Mme CORDILLOT

Article Unique : Vote le Budget Primitif Annexe 2017 de l'opération crédit-bail qui s'établit comme suit :			
Section de fonctionnement :			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	47.255,00	
65	Autres charges de gestion courante	5,00	
75	Autres produits de gestion courante		20.500,00
77	Produits exceptionnels		26.760,00
	TOTAL :	47.260,00	47.260,00

*Adoptée à 38 voix POUR
7 ABSTENTIONS*

- **Note d'information** : Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villejuif

- **Délibération n° 26/2017 : Attribution d'une subvention pour l'année 2017 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Rapport n° 17-03-101

Rapporteur : Mme GRIVOT

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Abstention : 1

Contre : 3

Interventions de M. CAPORUSSO, Mme CORDILLOT, Mme GRIVOT, Mme OUCHARD, Mme LEYDIER, M. CAPORUSSO, Mme GANDAIS, Mme OUCHARD

Article 1 : La Commune de Villejuif fixe le montant maximum de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 959 735,00 euros.
Le versement de la subvention au CCAS s'échelonne tout au long de l'exercice 2017 en fonction des besoins de trésorerie et des actions menées.
Article 2 : Ces dépenses font l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2017 et sont imputées au chapitre 65

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 27/2017 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2016/2017 et approbation des conventions de partenariat afférentes**

Rapport n° 17-03-303

Rapporteur : M. OBADIA

Avis FAVORABLE de la 3^{ème} commission à l'unanimité

Interventions de Mme CORDILLOT, M. le Maire, Mme GANDAIS, M. le Maire, M. LAFON, M. LECAVELIER indique qu'il ne prendra pas part au vote, M. OBADIA, Mme DA SILVA PEREIRA, M. le Maire, M. BULCOURT

Article 1 : Attribue des subventions aux associations sportives pour la saison 2016/2017 selon le tableau annexé à la présente.
Article 2 : Approuve les conventions de partenariat entre la ville de Villejuif et les associations sportives recevant + 23 000 € et autorise le Maire à signer lesdites conventions.
Article 3 : Précise que les associations ou clubs sportifs s'étaient vu attribuer une avance de subvention en vertu de la délibération n° 167/2016 du 9 décembre 2016, percevront le solde de subvention non encore versé.
Article 4 : Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal 2017.

*Adoptée à 38 voix POUR
7 ABSTENTIONS*

- **Délibération n° 28/2017 : Approbation du contrat de partenariat sportif entre la ville de Villejuif et l'USV Rugby pour l'organisation du projet rugby dans les écoles, suite à l'attribution de la subvention adoptée par le Conseil municipal du 9 décembre 2016**

Rapport n° 17-03-302

Rapporteur : Mme BERTON

Avis FAVORABLE de la 3^{ème} commission à l'unanimité

Interventions de Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. le Maire, M. BULCOURT, M. le Maire, Mme GANDAIS, M. BULCOURT

Article 1 : Attribue des subventions aux associations sportives pour la saison 2016/2017 selon le tableau annexé à la présente.
Article 2 : Approuve les conventions de partenariat entre la ville de Villejuif et les associations sportives recevant + 23 000 € et autorise le Maire à signer lesdites conventions.
Article 3 : Précise que les associations ou clubs sportifs s'étaient vu attribuer une avance de subvention en vertu de la délibération n° 167/2016 du 9 décembre 2016, percevront le solde de subvention non encore versé.
Article 4 : Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal 2017.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 29/2017 : Marché de travaux d'impression pour la Direction de la Communication**

Rapport n° 17-03-104

Rapporteur : M. MILLE

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Abstentions : 3

Contre 3

Interventions de Mme CORDILLOT, M. BADEL, M. FERREIRA NUNES, M. le Maire, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. le Maire, M. FERREIRA NUNES

Article 1 : Autorise le lancement de la consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen à lot, conformément aux dispositions des articles 12, 33, 36, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
Article 2 : Dit que le montant de l'accord cadre à bon de commandes composé des lots suivants est estimé annuellement à :

	2017	2018	2019	2020
Montant maximum annuel en € HT				
Lot 1 Impression et brochage du bulletin municipal	100 000	200 000	200 000	200 000
Lot 2 Impression de brochures et documents de communication		25 000	50 000	50 000

Article 3 : Dit que la durée du marché est de 42 mois (1ère période de 6 mois en 2017 et 3 années civiles suivantes : 2018 2019 2020).
Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 prévu à cet effet.
Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir et tous actes s'y référant.

*Adoptée à 25 voix POUR
4 voix CONTRE
12 ABSTENTIONS*

- **Délibération n° 30/2017 : Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Villejuif**

Rapport n° 17-03-105

*Rapporteur : Mme GRIVOT
Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission
Abstention : 1*

Article Unique : approuve le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2016 de la commune de Villejuif qui est identique au montant provisoire 2016 versé et se décompose comme suit :

Fraction impôts ménages	6.651.061 €
Fraction Dotation de Compensation Part salaire	3.496.944 €
Soit un total de	10.148.005 €

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 31/2017 : Rapport d'activité 2014 et 2015 de Délégation de Service Public pour les marchés forains**

Rapport n° 17-03-205

*Rapporteur : M. DUCELLIER
Avis FAVORABLE de la 2^{ème} commission à l'unanimité*

Article 1 : approuve le rapport d'activités 2014 et 2015 portant sur la Délégation de Service Public adressé par les Fils de Madame GERAUD des Marchés forains de Villejuif, joint en annexe à la présente.

*Adoptée à 34 voix POUR
1 voix CONTRE
5 ABSTENTIONS*

- **Délibération n° 32/2017 : Constitution de servitudes de cour commune, de vue, d'avant-toit et d'écoulement des eaux pluviales sur la propriété communale cadastrée section R numéro 35 située 159, avenue de Paris & 20, boulevard Maxime Gorki à Villejuif (Val-de-Marne)**

Rapport n° 17-03-202

*Rapporteur : M. DUCELLIER
Avis FAVORABLE de la 2^{ème} commission à l'unanimité*

Article 1 : Procède au cantonnement de la servitude de cour commune résultant de l'acte administratif du 22 octobre 1979, publié au service de la publicité foncière Créteil 2^{ème} Bureau, le 14 novembre 1979, volume 4069, numéro 1, qui grève la parcelle R numéro 35, propriété de la Commune de Villejuif.

Article 2 : Approuve la constitution d'une servitude de cour commune d'une surface de 101 m² sur la parcelle cadastrée section R numéro 35, propriété de la Commune de Villejuif, au profit du lot de volume 201 de l'ensemble immobilier cadastré section R numéros 398 et 399, propriété de TECHNICAL SAS.

Article 3 : Approuve la constitution d'une servitude de vue sur la parcelle cadastrée section R numéro 35, propriété de la Commune de Villejuif, au profit du lot de volume 201 de l'ensemble immobilier cadastré section R numéros 398 et 399, propriété de TECHNICAL SAS.

Article 4 : Approuve la constitution d'une servitude de toit et d'écoulement des eaux de pluviales sur la parcelle cadastrée section R numéro 35, propriété de la Commune de Villejuif, au profit du lot de volume 201 de l'ensemble immobilier cadastré section R numéros 398 et 399, propriété de TECHNICAL SAS.

Article 5 : Dit que ces servitudes sont consenties à titre gracieux.

Article 6 : Tous les frais, droits et émoluments liés à cette opération seront à la charge exclusive de la Société TECHNICAL SAS.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. et notamment l'acte notarié de constitution de la servitude.

Article 8 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- ♦ Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- ♦ La Société TECHNICAL SAS.
- ♦ Monsieur le Trésorier Payeur.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 33/2017 : Abrogation de la délibération n°42/2016 du 8 avril 2016 : Saisine du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (S.A.F. 94) pour l'acquisition amiable de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne) au sein du périmètre d'études "rue Lamartine prolongée" : 126-126 bis, avenue de Stalingrad, cadastrée section AV numéros 320 et 322**

Rapport n° 17-03-201

Rapporteur : M. MOSTACCI

Avis FAVORABLE de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Interventions de M. LAFON, M. le Maire, Mme CORDILLOT

Article 1 : Abroge la délibération n° 42/2016 du 8 avril 2016 décidant la saisine du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne pour l'acquisition amiable de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 126-126^{bis}, avenue de Stalingrad, cadastrée section AV numéros 320 et 322.

Article 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- ♦ Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- ♦ Madame la Présidente du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne.
- ♦ Monsieur le Trésorier Payeur.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 34/2017 : Convention cadre locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Alexandre Dumas**

Rapport n° 17-03-204

Rapporteur : M. DUCELLIER

Avis FAVORABLE de la 2^{ème} commission à l'unanimité

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LIPIETZ, M. LAFON, Mme DA SILVA, M. le Maire, Mme OUCHARD, M. le Maire, Mme OUCHARD

Article 1 : Valide la convention cadre locale d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier Alexandre Dumas,

Article 2 : Autorise le Maire à signer ladite convention avec Logirep,

Article 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial du Val-de-Bièvre.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 35/2017 : Demande de subvention au Conseil Régional pour direction sécurité prévention médiation**

Rapport n° 17-03-103

Rapporteur : M. MILLE

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission

Abstentions : 3

Interventions de Mme CORDILLOT, M. LIPIETZ, M. CARVALHO, M. le Maire, Mme DA SILVA, M. MILLE, M. NUNES, M. PERILLAT-BOTTONET, M. MILLE, M. BADEL, M. CAPORUSSO.

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du «bouclier de sécurité», pour le soutien à l'équipement de la police municipale de Villejuif.

Article 2 : Dit que les recettes seront inscrites au chapitre 13 du budget communal.

Article 3 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mobilisation et la réalisation de cette subvention.

*Adoptée à 38 voix POUR
1 ABSTENTION*

VŒUX

- Vœu sur le régime indemnitaire des directeurs et directeurs généraux adjoints

*4 voix POUR
12 CONTRE
18 ABSTENTIONS*

- Vœu sur les clauses Molière

*16 voix POUR
19 CONTRE
1 ABSTENTION*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2h59.

 **Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.